

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BILTZHEIM DE LA SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2020**

Sous la présidence de Monsieur Gilbert VONAU, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres et ouvre la séance à 20 heures.

Date de la convocation : 10 novembre 2020

MEMBRES PRESENTS :

M. Gilbert VONAU (Maire) – Mmes Lydie ORMANCEY-TANCREDI - Marie Josée MEYER - Aurélie STEHLIN - Rose CESAR - Maria PEDRO - Jessika MACCARI – MM Roger CANE - Jean GRAFF - Mathieu BINTZ - François RINALDI

Absent excusé et représenté : ./.

Le secrétaire de séance : Mme Marie Josée MEYER.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du Procès-Verbal de la séance du 28 septembre 2020.**
- 2) Désignation du secrétaire de séance**
- 3) Compte rendu sur utilisation des délégations de compétence,**
 - Arrêté n 30 relatif à une déviation provisoire de la circulation le 25/10
 - Arrêté n 31 et 33 portant réglementation sur la circulation rue principale du 12 au 31/10
- 4) Com Com Centre Haut –Rhin, Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, exercice 2019.**
- 5) Com Com Centre Haut –Rhin, Rapport annuel d'activité, exercice 2019.**
- 6) ADAUHR, (Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin) Rapport annuel d'activité, exercice 2019**
- 7) Echange de terrain, proposition d'échange de terrains entre Muller Dany et Commune**
- 8) Intercommunalité, informations obligatoires**
- 9) Location Espace Horizons, proposition d'ajustement des tarifs de facturation**
 - gaz; - acomptes ; -forfait ménage,
- 10) BRIGADES VERTES, proposition de modification des statuts.**
- 11) Régie de recettes, créée une régie de recettes et nommer les 2 personnes titulaire.**
- 12) DIVERS**

POINT N° 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2020

Le procès-verbal du 28 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

POINT N° 2 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Madame Marie Josée MEYER, comme secrétaire de séance.

POINT N° 3 – COMPTE RENDU SUR UTILISATION DES DELEGATIONS DE COMPETENCES

Monsieur le Maire informe des arrêtés suivants :

- Arrêté n 30 relatif à une déviation provisoire de la circulation le 25/10
- Arrêté n 31 et 33 portant règlementation sur la circulation rue principale du 12 au 31/10

POINT N° 4 – Communauté de Commune du Centre Haut –Rhin - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, exercice 2019

Monsieur le maire donne lecture du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2019.

Le document est disponible en mairie.

POINT N° 5 – Communauté de Commune du Centre Haut –Rhin - Rapport annuel d'activité, exercice 2019

Monsieur le maire donne lecture du rapport annuel d'activités 2019

Le document est disponible en mairie.

POINT N° 6 – ADAUHR, (Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin) Rapport annuel d'activité, exercice 2019-

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel d'activités 2019.

Le document est disponible en mairie.

POINT N° 7 – ECHANGE DE TERRAIN - proposition d'échange de terrains entre Muller Dany et la Commune

Ce point est annulé

POINT N° 8 – INTERCOMMUNALITE – Informations obligatoires

Monsieur le Maire fait un compte rendu sur les dernières décisions de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin.

POINT N° 9 – LOCATION ESPACE HORIZONS – Proposition d'ajustement des tarifs de facturations

Monsieur le Maire indique que certains tarifs de l'Espace Horizons n'ont pas été ajustés depuis plusieurs années. Il propose de mettre le gaz au prix coutant par rapport au m3, à savoir 1 € et le coût du nettoyage de la salle par une entreprise à 120 € (facturer en cas de manquement par les loueurs)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Valide les changements de tarifs comme indiqués ci-dessus.

POINT N° 10 – BRIGADE VERTE – PROPOSITION DE MODIFICATION DES STATUTS

Le Maire fait part à l'assemblée du courrier du Président du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux rappelant que la Commune adhère à la Brigade Verte et que les statuts ont fait l'objet d'une modification le 30 septembre dernier lors de la tenue de la dernière réunion du Comité Syndical.

Il a ainsi été proposé au Comité syndical, lors de cette séance, la modification des statuts actuels, qui ont été acceptées, qui portaient sur la modification de l'adresse du siège

Article 4 : Siège du Syndicat

Son siège est fixé dans l'immeuble :

Situé 92, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 68360 SOULTZ

En application des dispositions des articles L5211-17 et 20 du CGCT, il appartient à chacune des Collectivités (Communes ou Groupements) adhérant au Syndicat Mixte de se prononcer dans un délai de 3 mois sur ces modifications statutaires, l'absence de réponse dans le délai imparti étant considérée comme avis favorable.

Le Maire invite donc le Conseil à délibérer sur cette modification statutaire et à prendre acte.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve les modifications statutaires ci-dessus,

POINT N° 11 – REGIE DE RECETTES – Création d'une régie de recettes

Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire;

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

DECIDE

ARTICLE PREMIER - Il est institué une régie de recettes auprès du service administratif de Biltzheim.

ARTICLE 2 - Cette régie est installée à la Mairie de Biltzheim.

ARTICLE 3 - La régie encaisse les produits suivants (11) :

- | | |
|--|-----------------------------|
| • La souscription au Livre Patrimoine de Biltzheim | Compte d'imputation : 7088 |
| • La régie de photocopie | Compte d'imputation : 70688 |
| • La location de la Salle Espace Horizons | Compte d'imputation : 752 |

ARTICLE 4 : Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

1° : par Chèque à l'ordre du Trésor Public d'Ensisheim ;

2° : en numéraire ;

- elles sont perçues contre remise et tenues sur un carnet à souches.

ARTICLE 5 - Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès de la Trésorerie d'Ensisheim.

ARTICLE 6 – Aucun fonds de caisse n'est pas à disposition du régisseur.

ARTICLE 7 - Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 20 € en numéraire.

ARTICLE 8 - Le régisseur est tenu de verser au la caisse du comptable public assignataire le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 7, et au minimum une fois par an.

ARTICLE 9 - Le régisseur verse auprès de la caisse du comptable public assignataire la totalité des justificatifs des opérations de recettes en même temps que chaque versement au comptable public.

ARTICLE 10 - Le régisseur n'est pas assujetti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 11 - Le régisseur ne percevra pas d'indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 12 - Le mandataire suppléant ne percevra pas d'indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 13 - Le Maire et le comptable public assignataire de Biltzheim sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

POINT N° 12 : DIVERS

Madame MEYER a dressé la liste des élus chargés de la distribution des cadeaux de Noël.

Monsieur CANE demande des explications sur l'écêtement de la taxe professionnelle.

Madame PEDRO souhaite savoir la date de mise à jour du site de la commune, réponse faite d'ici la fin de l'année.

Monsieur RINALDI informe du report des manifestations de l'Association de l'Anneau du Rhin pour fin 2020 ou début 2021. Monsieur Yann EURLACHER, membre de l'Association

de l'Anneau du Rhin, est devenu champion du monde 2020 du WTCR (World Touring Car Cup) début novembre.

Monsieur BINTZ donne un compte rendu du Syndicat Mixte de l'III.

Monsieur le Maire informe sur les points suivants ;

- lecture du bilan annuel GRDF.
- l'avancée des travaux du lotissement des Marronniers.
- l'extension de la salle Espace Horizons, en attente de nouveaux plans.
- Pour le GERPLAN la commune a donné son accord pour 24 arbres, qui seront plantés en 2021
- La réunion au SCOT établit un déficit qui oblige l'augmentation des contributions communales, passant de 4 € à 4,5 €. Cette décision fera l'objet d'une prochaine délibération.

Plus personne ne demandant la parole, la séance se clôture à 22h00.

**Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de BILTZHEIM
de la séance du 16 novembre 2020**

ORDRE DU JOUR :

- 1) **Approbation du Procès-Verbal de la séance du 28 septembre 2020.**
- 2) **Désignation du secrétaire de séance**
- 3) **Compte rendu sur utilisation des délégations de compétence,**
- Arrêté n 30 relatif à une déviation provisoire de la circulation le 25/10
- Arrêté n 31 et 33 portant réglementation sur la circulation rue principale du 12 au 31/10
- 4) **Com Com Centre Haut –Rhin,** *Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, exercice 2019.*
- 5) **Com Com Centre Haut –Rhin,** *Rapport annuel d'activité, exercice 2019.*
- 6) **ADAUHR, (Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin)** *Rapport annuel d'activité, exercice 2019*
- 7) **Echange de terrain,** *proposition d'échange de terrains entre Muller Dany et Commune*
- 8) **Intercommunalité,** *informations obligatoires*
- 9) **Location Espace Horizons,** *proposition d'ajustement des tarifs de facturation*
- gaz; - acomptes ; -forfait ménage,
- 10) **BRIGADES VERTES,** *proposition de modification des statuts.*
- 11) **Régie de recettes,** *créée une régie de recettes et nommer les 2 personnes titulaire.*
- 12) **DIVERS**

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
VONAU Gilbert	Maire		
ORMANCEY-TANCREDI Lydie	1 ^{er} adjoint		
MEYER Marie-Josée	2 ^{ème} adjoint		
STEHLIN Aurélie	3 ^{ème} adjoint		
PEDRO Maria	Conseiller municipal		
CESAR Rose	Conseiller municipal		
MACCARI Jessika	Conseiller municipal		
CANE Roger	Conseiller municipal		
GRAFF Jean	Conseiller municipal		
BINTZ Mathieu	Conseiller municipal		
RINALDI François	Conseiller municipal		